



**Nous vous rappelons qu'il est indispensable que les animaux soient en bon état sanitaire, bagués ou tatoués. Comme pour toutes manifestations, un certificat de vaccination vous sera demandé.**

Pour les présentations, il n'est pas demandé de frais d'engagement. Pour le suivi des ventes, éventuellement auprès de la DDPP, si elle le demande, l'Entente Avicole Sarthoise se chargera de la vente de vos sujets. Elle ajoutera 10 % au prix de vente que vous aurez fixé.

***MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LE DELAI D'UN MOIS POUR EXPEDIER VOTRE FEUILLE DE PARTICIPATION AU RESPONSABLE DE LA PRESENTATION.***